



Association Du Lac des Îles d'Entrelacs

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 9 juillet 2011

45 personnes présentes

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposition faite par M. Norman Kanemy, secondée par M. Louis Loranger, l'ordre du jour est adopté.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2010:

Lecture : M. Daniel Hodder. Le procès-verbal est disponible sur le site web de l'ADLIE www.adlie.org et est aussi disponible par envoi par courrier à la demande d'un membre.

Proposition faite par M. Eric Garland, secondé par M. Louis Mercier. Le procès verbal est accepté.

3. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER : année se terminant le 30 juin 2011

Lecture : M. Gérard Brouillard

Proposition faite par Madame Henriette Galarneau, secondée par M. Guy Poirier. Le rapport financier est adopté.

4. PRÉSENTATION SUR DIVERS POINTS D'INTÉRÊT:

a. Accès au plan d'eau et sécurité nautique :

M. Eric Garland précise que le conducteur doit avoir obligatoirement son permis à la disposition lorsqu'il conduit une embarcation. De plus, il précise que les bouées indiquent aux usagés nautiques qu'ils doivent réduire la vitesse de leur embarcation pour respecter la limite indiquée. À un membre qui mentionne qu'une bouée avait été enlevée, M. Garland lui suggère d'aviser la municipalité pour la faire replacer. Aussi des guides sur la sécurité nautique sont disponibles lors de l'assemblée et à la municipalité.

b. Revitalisation des rives :

M. Sylvain Breton nous mentionne qu'à ce sujet la municipalité s'est arrimée sur la MRC et a reporté la date limite au 30 mai 2013. Il recommande cependant de continuer les efforts et de contacter un inspecteur municipal au besoin.

c. Modification à la réglementation municipale concernant les quais, les maisons flottantes et les radeaux :

Quelques précisions sont apportées par M. Sylvain Breton concernant ces changements. De plus l'ADLIE rappelle qu'il est important de se référer à la municipalité, car en plus de nécessiter un permis municipal, un permis est aussi requis du Centre d'expertise hydrique du Québec, entre autre pour tous les ouvrages qui excèdent 20 mètres carrés et tous ceux qui sont à l'extérieur de la zone de 50 pieds de la rive, peu importe la superficie.

d. Capacité portante sur le lac des Îles et programme de vignettes :

M. Norman Kanemy a expliqué à nouveau en quoi consistait la capacité portante d'un lac et a insisté sur le fait que toutes les embarcations, que ce soit un pédalo, un ponton ou un bateau comportent une charge sur la capacité portante d'un plan d'eau. Il allègue que bien que le lac des Îles ne présente pas de problèmes immédiats, il faut être proactif et mettre des mesures de contrôle en place pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Le programme des vignettes en plus de recueillir des fonds pour la surveillance à la barrière et la sécurité sur le lac, il est susceptible de fournir des données pour permettre de connaître le degré d'achalandage des embarcations. L'ADLIE continuera d'exercer un suivi et notamment sur ce qui se fait ailleurs sous ce chapitre.

M. Sylvain Breton a mentionné qu'à la municipalité l'on s'en tenait à assurer une utilisation harmonieuse de ce lac par les utilisateurs. Il précise également que la municipalité a fait l'acquisition d'un ponton à un prix plus que raisonnable. Ce genre d'embarcation sera plus serviable pour les pompiers pour le transport de la pompe à incendie le cas échéant.

Un membre a suggéré à la municipalité d'évaluer d'incorporer les frais des vignettes lors de l'envoi des compte de taxes.

M. Bruno Sénéchal suggère que des réunions sur une thématique se rapportant plus spécialement au lac soient organisées afin que des sujets puissent être traités plus en profondeur. Ce pourrait être sur la capacité portante, la pêche etc. L'adoption de cette proposition a été proposée par M. Louis Mercier et secondée par M. Daniel Gauthier.

e. Analyse de l'eau :

M. Norman Kanemy précise que les résultats de l'analyse de 2010 sont disponibles sur le site internet de l'ADLIE et que la prochaine analyse se fera le premier dimanche du mois d'août soit le 7 août 2011. De plus il nous informe que la qualité de l'eau du lac serait supérieure maintenant en comparaison d'un résultat d'analyse retracé et qui date de plus de 30 ans. Il indique que l'Association procède aussi depuis 2007, à une analyse et un test de transparence à chaque semaine pendant les 8 semaines de l'été. Cette année la transparence démontre de très bons résultats.

f. Journée de l'eau le 27 août 2011:

Pour cette journée spéciale, les activités suivantes sont mentionnées et les membres sont invités à y participer:

- Tours de ponton offerts gratuitement à tous, à la plage, à 10 h.
- Course de rabaskas à 15 h. M. Louis Mercier invitent les membres à former des équipes.
- Souper bénéfique de l'ADLIE à 18 h. qui sera organisé par Mme Sophie Galarneau. Le coût est de 55 \$ par personne et la Maison Bleue fait le souper. Apportez votre vin. Le menu sera composé d'un cocktail d'amuses-bouches, de roulades de saumon fumé et de salades. Le repas principal sera composé d'un cote de bœuf, avec légumes, café et

desserts. Par la suite il y aura un encan silencieux et comme nouveauté ce sera pour terminer la soirée, la prestation de M. Daniel Fontaine, un chansonnier bien populaire.

g. Ensemencement et fête de la pêche :

M. Marc Giroux a fait un résumé de ces événements. La fête de la pêche a eu lieu le 11 juin 2011. Toujours aussi populaire elle a permis aux enfants participants de partir avec de beaux prix. Il remercie les bénévoles et particulièrement M. Jacques Pellerin, de même que les commanditaires et la Fondation Wexford pour le lunch du midi. Il les remercie tous également pour leur participation. L'ensemencement a été fait avec la collaboration de l'école et a eu lieu le 6 juin. 1000 truites arcs-en-ciel ont été mises dans le lac en participation avec la municipalité.

Une vérification a été faite depuis l'année 2004 et a permis de constater que l'ADLIE avec la participation de la municipalité ont investi 14 180 \$ pour l'ensemencement de 7000 mille truites pour cette période de 8 ans. Généralement il s'agissait de truites arcs-en-ciel.

M. Daniel Hodder a invité M. Bruno Sénéchal qui est un pêcheur d'expérience à donner son opinion sur la qualité et la quantité des prises. Sa réponse a été sans équivoque à l'effet qu'il y a des poissons en bonne quantité et de bonne taille. Il recommande donc de continuer l'ensemencement tel que pratiqué depuis ces dernières années.

Aussi, M. Marc Giroux avise les participants, qu'un formulaire pour l'enregistrement des prises en 2011, a été mis à la disposition des pêcheurs dans le but de permettre d'évaluer d'une manière plus précise, les résultats en rapport avec les ensemencements qui sont faits annuellement, et ce, depuis les cinq dernières années.

5. PRIX MARCEL – BARIL ; PROPOSITION :

Une proposition est faite à l'effet que le Prix Marcel – Baril soit décerné à l'avenir par l'ADLIE aux bénévoles qui apportent ou qui ont apporté un soutien à la réalisation des objectifs de l'ADLIE. Il y aura deux personnes récipiendaires. L'une se verra attribué le Prix Hommage Marcel-Baril pour des actions faites durant plusieurs années, mais qui n'ont pas eu l'occasion d'être soulignées dans le temps. L'autre se verra décerner le Prix Marcel-Baril Bénévole de l'Année, pour des actions qui ont été effectuées à une période de temps plus rapprochée, soit un ou deux ans. Il est entendu avec la municipalité que les noms seront ajoutés au tableau existant à l'hôtel de ville. Les membres pourront proposer des noms au CA de l'ADLIE durant l'année pour constituer une liste. Les membres du CA feront un choix à partir de cette liste et les récipiendaires recevront leur prix à l'occasion du souper bénéfice annuel de l'ADLIE. Chacun recevra:

- Deux billets pour le souper bénéfice de l'ADLIE;
- Un certificat cadeau du Salon des Artisans d'Entrelacs d'une valeur de 75 \$;
- Un certificat hommage signé par le président du CA de l'ADLIE;
- Une invitation à joindre les bénévoles qui seront honorés par la municipalité.

L'adoption de cette proposition a été proposée par M. Daniel Hodder et secondée par M. Gilbert Pinet.

6. PARTICIPATION DE L'ADLIE À LA PATINOIRE SUR LE LAC ; PROPOSITION :

Gérard Brouillard fait la lecture d'une proposition relativement à la demande du comité des bénévoles de la patinoire pour une participation financière de la part de l'ADLIE.

L'assemblée est unanime à accepter cette proposition et fixe les modalités et les montants relatifs au financement comme suit :

- Dans un premier temps il est convenu que L'ADLIE puisse participer au financement de la patinoire pour un montant de 500 \$ pour l'hiver 2009-2010 et d'un autre montant de 500 \$ pour l'hiver 2010-2011;
- Dans un deuxième temps il est convenu que l'ADLIE verse un montant annuel de 500 \$ pour les hivers subséquents, sujet à être approuvé lors de l'assemblée générale annuelle;
- Un budget de même qu'un état des revenus et dépenses seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle;
- Un comité patinoire sera mis en place à l'intérieur du conseil d'administration de l'ADLIE;
- L'ADLIE pourra accepter des dons au nom du comité des bénévoles de la patinoire.

L'acceptation de la partie de la proposition concernant les deux montants de 500 \$ a été proposée par Mme Henriette Galarneau et secondée par M. Gilbert Pinet.

L'acceptation de la deuxième partie de la proposition concernant le montant annuel de 500 \$ a été proposée par M. Jacques Pellerin et secondée par M. Eric Garland.

7. ACTUALITÉS MUNICIPALES :

M. Sylvain Breton accepte de répondre aux questions spécifiques touchant les environs du lac des Îles :

- Concernant le gaz de schiste, il mentionne qu'il n'y a pas de développement à venir. Aussi Entrelacs est un secteur touristique;
- Pour le pont qui nécessite des réparations, la municipalité attend des développements du Ministère des Transports du Québec, car ce dernier attend le règlement d'un litige avec l'entrepreneur;
- La réfection du chemin des Îles devrait débuter au début du mois d'août 2011;
- Concernant les boucles d'Entrelacs M. Breton précise à une question de M Gilbert Pinet que la municipalité n'a pas de budget, mais elle conserve ses droits de prendre 10 % de terrain pour fin de parc. Aussi, les bénévoles doivent se prendre en main pour l'entretien.

8. ÉLECTIONS:

Des remerciements sont adressés par M. Daniel Hodder à l'égard des administrateurs qui ont signifié qu'ils ne désiraient pas se représenter. Il s'agit de : Mme Sylvie Ferland, M. Marc Giroux, M. Jacques Pellerin, M. Martin Charbonneau et Mme Jocelyne Provost.

Il y a cinq postes à combler et M. Daniel Hodder s'adresse aux participants de l'assemblée pour solliciter leur adhésion. Quatre membres acceptent l'invitation. Ainsi, il est résolu à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs, leur mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des membres :

Six membres dont le mandat est reconduit; M. Daniel Hodder, M. Eric Garland, M. Gérard Brouillard, M. Louis Mercier, M. Bernard Besancenot, M. Roger (Bruce) Paquette.

Quatre nouveaux membres : Mme Henriette Galarneau, M. François Clément, M. Louis Loranger, M. Daniel Gauthier. Il demeure un poste vacant.

L'acceptation des membres du conseil d'administration est proposée par M. Louis Mercier et secondée par M. Guy Dufresne.

9. Varia :

Le développement du Site Web «www.adlie.org» n'est pas complété, tout comme il reste des items apparaissant au procès verbal de l'AGA du 10 juillet 2010, pour lesquels nous n'avons pas pu nous occuper par manque de temps. Nous allons ramener ces divers points à l'agenda dès que possible. L'adresse e-mail est : info. ADLIE.org

M. Daniel Hodder remercie les participants et l'assemblée générale annuelle est levée à 11h56.

Par : Gérard Brouillard, secrétaire de l'assemblée générale annuelle